

Réunion conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale

PRESENTS :

Pour le Conseil de l'Action sociale :

Mme Vanbeneden M-C., présidente ;

MM. Baugniet J., Bocket J-M, Charlet Ch., Collart D., Gevers-Chabeau V., Gryspeert L., Janssens O., Ogier L., conseillers ;

Mme Denayer CI, Directrice Générale du CPAS.

Pour le Conseil communal :

MM. Wart E., Bourgmestre-président ;

Barridez P., Lemmens A., Lardinois M., Jenaux P., Echevins ;

Mme Vanbeneden M.-C., Présidente du CPAS ;

MM. Robbeets J.-P., Megali H., Art J.-L., Perin M., Drapier L., Cuvelier P., Mabilille M., Vanhollebeke-Meurs N., Allart J.-J., Breton J., Davaux-Chartier J., Corbisier-Loriau M.-C., De Concillis G., Charlet C., Conseillers communaux

Mme Migeotte M.-N., Directrice générale f.f. ;

Excusés : Madame Mathelart A., Monsieur Vanderzeypen D., Conseillers communaux.

SEANCE PUBLIQUE

1^{er} OBJET. Présentation du rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le Centre Public d'Action sociale, ainsi que les économies d'échelle et les suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activité du Centre Public d'Action sociale et de la commune – Prise d'acte

Le Conseil communal,

Conformément à l'Art 26 bis § 5 de la Loi Organique des CPAS, le comité de Concertation Commune-CPAS, dans le cadre de l'examen du budget 2014, établit un rapport sur l'ensemble des synergies existantes ainsi qu'un rapport relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités.

Cette concertation nous permettra également de définir pour 2014 une politique sociale conjointe respectueuse des missions, des capacités et des moyens tant humains que financiers des uns et des autres.

En apportant chacun sa contribution, en optimisant nos relations nous pouvons arriver à faire mieux ensemble.

Pour 2013, nous pouvons distinguer trois modes de pratiques en matière d'économies d'échelle :

1. La mise à disposition de personnel et de matériel
2. Les partenariats en matière sociale et d'insertion professionnelle
3. Les synergies diverses

La mise à disposition de personnel et de matériel

Commune-CPAS

_ Des ouvriers communaux qualifiés sont consultés pour des conseils techniques lors de la réalisation de travaux spécifiques. (Egouttage, bâtiment rue JB Loriaux).

- Mise à disposition temporaire d'un ouvrier communal (chauffeur) pour la livraison des repas chauds.
- Bonne collaboration avec votre juriste
- Le CPAS a bénéficié de la salle du conseil pour une réunion de travail.

CPAS-Commune

- L'employée de l'épicerie sociale lessive les essuies de nos écoles.

- Le véhicule Renault Combi a servi au transport des personnes âgées dans le cadre de la journée internationale des aînés et a permis le déplacement du personnel communal et cpas dans le cadre d'une formation commune.

Les partenariats en matière sociale et d'insertion professionnelle

Au niveau de la petite enfance, le CPAS et le service de cohésion sociale se contactent et font régulièrement le point sur les disponibilités des places soit chez nos accueillantes soit à la crèche de Wayaux afin de répondre aux demandes de nos jeunes parents bonsvillersois.

Le partenariat Commune-CPAS, dans le cadre du projet « été solidaire », permet à 10 étudiants de travailler au sein de notre administration durant les vacances. Le dossier est porté par l'administration communale et notre agent d'insertion participe aux entretiens d'évaluation des candidats. Deux étudiants ont travaillé au CPAS.

Au niveau emploi, deux bénéficiaires du CPAS ont obtenu un contrat de travail mi-temps au sein de l'administration communale, notre centre intervenant d'ailleurs financièrement pour l'un d'entre eux dans le cadre du plan Activa.

Les synergies diverses

18 points APE vous seront cédés en 2014, ce qui vous permettra d'ajouter en recettes au budget 2014 un montant de +/- 54000 €.

Nous restons attentifs à la systématisation du courrier interne entre les deux administrations. Le bulletin communal permet au CPAS d'informer le citoyen sur ses différents services.

Conclusion

En 2014, le CPAS et la commune continueront dans l'intérêt des deux administrations à rester vigilants et à saisir toute opportunité qui leur permettrait de réaliser des économies d'échelle.

2^{ème} OBJET. Présentation de la note de politique générale portant sur le programme d'actions du CPAS pour l'exercice 2014 et budget 2014 - Prise d'acte

Le Conseil communal,

"RESTER IMMOBILE NE SERT A RIEN. IL FAUT CHOISIR ENTRE PROGRESSER OU REGRESSER.

ALLONS DONC DE L'AVANT ET LE SOURIRE AUX LEVRES. "

Baden-Powell

Un vent de changement souffle sur nos communes!

Les nouvelles réformes, les nouvelles missions (médiation de dettes, accompagnement des chômeurs, réforme des grades légaux, lettre de mission, contrat d'objectifs) qui entrent en vigueur cette année nous amènent à réfléchir à de nouvelles stratégies.

L'adaptation au changement est un processus dynamique et actif ; il passe par différentes étapes telles la prise de conscience, l'information, la formation et l'application.

Je souhaiterais

- valoriser le personnel par la formation afin qu'il puisse assumer ses nouvelles compétences ;
- valoriser notre centre, nos services afin qu'ils répondent aux besoins de nos citoyens.

Nos objectifs prioritaires restant avant tout :

- la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

En menant des actions qui cherchent à permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine.

- L'insertion socioprofessionnelle

Le cheval de bataille du CPAS.

En augmentant le taux d'insertion par la mise en formation, la mise en l'emploi

Nous sommes donc face aujourd'hui à une augmentation de nos missions mais sans octroi de moyens financiers supplémentaires et nous tenterons de trouver la juste mesure entre l'optimisation de ces défis et un équilibre financier.

Voici le budget 2014 en quelques chiffres,

Le budget 2014 du CPAS s'élève à 1 795 780,69 € et présente un résultat en équilibre après dotation communale de 655 000 € qui correspond à la dotation 2012 plus la M.B. n°2 à l'ordinaire. L'enveloppe globale du fonds spécial de l'aide sociale est revue à la baisse et est fixée à 49926,25 € pour 2014. (Cette information nous a été communiquée après la confection de notre budget). Cette enveloppe est déterminée par la région wallonne sur base de différents critères liés à notre centre : l'intégration sociale et professionnelle, famille et bien-être, travailleurs sociaux.

Le service médiation de dettes et guidance énergétique

A partir de janvier 2014, notre agent pourrait être désigné comme médiateur de dettes par le Tribunal du Travail dans le cadre d'une procédure de règlement collectif de dettes. Ce décret impose au juriste conventionné par le CPAS une présence effective de trois heures par mois. Ce qui augmente les frais d'honoraires que l'on estime à 2200 €.

L'existence du service médiation de dettes conditionne la subvention de la CREG (commission de régulation de l'électricité et du gaz) qui s'élève à 35250 € ce qui nous permet d'équilibrer la balance entre les dépenses et recettes de ces deux services.

La facture énergétique des ménages belges augmente considérablement et grève le budget de nos bénéficiaires. Un wallon sur dix est endetté, notamment pour des besoins de bases (arriérés de paiement pour le chauffage, le loyer, l'électricité, l'eau, les soins de santé...)

Le fonds mazout 45 000 € (compétence Fédéral) permet de diminuer la facture mazout de 210 € maximum par an et le CPAS complète l'action de l'Etat (après enquête sociale) par une aide supplémentaire. La demande d'aide en matière de chauffage est croissante et représente une de nos plus grosses dépenses en matière d'aide sociale, dépense que nous estimons à 30 000 €. En 2012, 232 personnes ont bénéficié de cette aide mazout et le fédéral est intervenu pour 37619,88 €

Le fonds électricité et le fonds social de l'eau permettent également au CPAS d'aider les personnes en difficulté dans ces matières.

Une campagne de sensibilisation sur les économies d'énergie, le gaspillage, l'isolation ... est donc menée actuellement sur notre entité. Cette campagne est subsidiée par la région wallonne dans le cadre du plan guidance sociale énergétique et est menée en collaboration avec le service proénergie.

L'aide sociale

Il faut reconnaître que les demandes d'aides et de revenus d'intégration sont restées stables en 2013.

Il n'empêche que les politiques de désengagement du Fédéral à l'égard des bénéficiaires d'allocations de chômage pèseront sur les finances de notre Centre et par extension sur les finances communales.

L'Europe reconnaît d'ailleurs qu'aucune attention n'a été portée sur l'impact de ces décisions sur le seuil de risque de pauvreté et que le taux de pauvreté global devrait croître davantage à court terme.

Pour exemple, les six dernières demandes de revenu d'intégration ne concernent que des exclusions ou suspensions d'allocation de chômage soit une intervention financière du CPAS égale à 50 % du revenu d'intégration octroyé et s'ensuit ensuite toute une série de demandes d'aide.

Le subsidie culturel

Parallèlement aux problèmes de trésorerie, il y a la pauvreté matérielle. C'est à dire l'incapacité de posséder des biens et services ou de se livrer à des activités de base. Les enfants sont proportionnellement plus nombreux à être touchés par la pauvreté et la privation.

Le subsidie culturel permet à ces jeunes de s'épanouir dans une activité sportive ou autre, de participer à des classes vertes ou de neiges et de financer l'achat de livres ou d'abonnements scolaires.

L'ILA

Le CPAS gère actuellement 3 places d'accueil pour candidats réfugiés politiques.

L'intervention de l'Etat estimée à 42 000 € couvre tout d'abord les aides matérielles telles le logement, la nourriture, les soins de santé... et nous permet d'imputer sur cette fonction ¼ des

dépenses liées aux frais de fonctionnement du bâtiment ainsi que ¼ des dépenses liées à la rémunération d'un ouvrier.

Le service des accueillantes d'enfants conventionnées par l'ONE

Deux accueillantes en âge de pension ont mis fin à leur activité.

Nous les félicitons pour l'excellent travail accompli durant toutes ces années et nous leur souhaitons une merveilleuse retraite.

Budgétairement il n'y a pas d'impact financier, nos quatre dernières accueillantes travaillant au maximum de leur capacité d'accueil.

Il est difficile de trouver de nouvelles candidates, le statut étant très peu valorisé par rapport à leurs responsabilités vis-à-vis de nos enfants.

Les repas à domicile

Le service livre une trentaine de repas par jour et de nouvelles demandes nous arrivent régulièrement. Les bénéficiaires sont satisfaits de la qualité des repas et de la disponibilité de nos agents.

Les recettes couvrent les frais de fonctionnement et du personnel du service.

L'épicerie sociale

Chaque année, nous dressons un bilan de notre service « épicerie sociale ». Cette année, au vu des différents changements apportés au fonctionnement de l'épicerie (liés principalement à des soucis d'approvisionnement), celle-ci était moins fréquentée et moins attractive. Or, ce service permet à nos familles de répondre à des besoins de première nécessité que sont les besoins alimentaires.

Notre objectif pour 2014 est donc de revoir notre position afin de revaloriser ce service :

- En respectant la convention que nous avons avec la firme « Carrefour »
- En élargissant la gamme de produits de première nécessité
- En développant les activités connexes (magasin meuble et vêtements)

Ce qui nous permettrait

- d'équilibrer la balance entre les achats et les ventes de marchandise.
- d'émettre les bons d'alimentation vers l'épicerie sociale principalement
- d'économiser sur l'aide sociale.
- de former un stagiaire dans le cadre de l'insertion professionnelle

Parallèlement, notre agent s'est investie dans une dynamique au sein du réseau « REPIS » ce qui nous permettrait de faire face aux problèmes d'approvisionnement de l'épicerie.

L'insertion professionnelle

La dynamique d'amener les personnes à se prendre en charge, à devenir actifs et acteurs de leur vie s'inscrit dans une continuité.

La continuité ne veut pas dire inaction car le CPAS développe une activité importante en matière d'insertion.

Activité qu'il faudra renforcer notamment en matière de suivi personnalisé des bénéficiaires en sanction ou exclusion chômage en développant de nouveaux outils d'accompagnements orientés vers une mise à l'emploi plus rapide

- conseils personnalisés dans la rédaction de lettre de motivation et CV
- découverte des métiers
- construction d'un projet professionnel
- recherche de stage et d'emploi

Au 31 octobre 2013 notre centre intervenait pour 41 revenus d'intégration dont

- 4 en formation
- 10 étudiants
- 6 inscrits dans un projet professionnel dont 3 accompagnements à l'emploi et un projet indépendant
- 3 articles 60
- 1 article 61
- 2 mises à l'emploi

soit un taux d'insertion supérieur à 60 %.

Toutes ces actions, ces bons résultats ne sont rendus possibles que grâce à la compétence, la motivation et le dynamisme de l'ensemble du personnel de notre centre qui travaille au quotidien à mes côtés, je tenais donc à vous remercier pour votre implication dans l'accomplissement de vos missions.
